



La Caf ne m'a jamais payé

Par **kelly6**, le **22/04/2014 à 12:06**

Bonjour, Voici déjà depuis fin 2006 que j'habite dans l'honneur, et précédemment en Essonne de juillet 2003 à Novembre 2006. J'ai eu une fille née en 1999, à Dijon, et là j'ai pu avoir mon allocation jeune enfant et ce jusqu'à ce que j'arrive dans l'Essonne avec mon 2eme enfant né en 2003, car je n'ai jamais pu ré-obtenir mon dossier car il manquait toujours quelque chose, la Caf me le renvoyait à chaque fois (plus de 5 fois) dans son intégralité, et je répartis pour 3 mois d'attente... Je me suis déplacée plusieurs fois, en faisant la queue pendant des heures, mais en vain, on me répondait toujours "c'est en cours Madame"... Comme je gagnais bien ma vie à ce moment-là, j'ai un peu lâché l'affaire en me disant que je relancerai plus tard. Puis j'ai déménagé dans l'honneur et là c'est pire, il ne me connaît pas, il me dirige vers la CAF de l'Essonne, qui elle me dit que je suis radiée mais qui continue à me réclamer des documents, mes relevés d'impôt depuis 2004, jusqu'à ce jour, bien que je leur ai précisé que cette allocation n'était pas sous condition de revenus... aujourd'hui, je ne travaille plus, et n'ai plus droit au chômage, il serait nécessaire que je puisse obtenir mon dû, car je suis seule avec mes enfants, et c'est très dur. Pouvez-vous m'aider et voyez-vous une solution ? Avec mes remerciements. Kelly

Par **alterego**, le **22/04/2014 à 13:05**

Bonjour, L'article L553-1 du Code de la sécurité sociale précise que ***l'action de l'allocataire pour le paiement des prestations se prescrit par deux ans***. Vos prétentions portent sur des périodes plus que prescrites. Cordialement